

# Au delà du tracé

**Mémoire déposé par le  
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière**

**dans le cadre de la Commission du BAPE relativement au projet  
de ligne 735 kv Chamouchouane – Bout-de-l'Île**



**Décembre 2014**

**Rédaction :**

**Charles Gratton, chargé de projets – Changements climatiques et énergie, CREL**

**Gilles Côté, directeur général, CREL**

**François Durand, administrateur, CREL**

# Table des matières

<b>1. Présentation du CRE Lanaudière</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Vision du CREL dans le secteur de l'énergie</b> .....	<b>2</b>
2.1 L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement .....	2
2.2 Notre vision .....	2
2.3 Une priorité : la réduction des émissions de GES .....	2
<b>3. Position du CREL relativement au projet de la ligne 735 kv Chamouchouane - Bout-de-l'Île</b>	<b>3</b>
3.1 Évolution de nos réflexions sur le projet .....	3
3.2 Au delà du tracé .....	4
3.3 À qui faire confiance ? .....	4
3.4 Compréhension de la justification du projet .....	5
3.5 Justification remise en cause .....	6
3.5.1 Poste Bout-de-l'Île .....	6
3.5.2 Croissance de la demande vs efficacité énergétique .....	6
3.5.3 Perte électrique vs efficacité énergétique .....	7
3.5.4 Engorgement et pertes vs surplus .....	8
3.5.4.1 Origine de l'engorgement et des pertes .....	8
3.5.4.2 Surplus .....	8
3.5.4.3 Substitution du pétrole et autres énergies fossiles .....	8
3.6 Compensation .....	9
<b>4. Conclusion et recommandations</b> .....	<b>10</b>

# 1. Présentation du CRE Lanaudière

Fondé en 1991, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) est un organisme de concertation et de consultation en matière d'environnement reconnu par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Il regroupe des organismes et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région de Lanaudière.

Le CREL se veut le défenseur du droit de la population lanaudoise à un environnement sain. Pour ce faire, il plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel et propose des projets à caractère environnemental, des moyens d'action et des stratégies pour aider à solutionner les problèmes environnementaux.

Le CREL compte environ cent membres provenant de divers milieux dont des groupes environnementaux, des groupes intéressés à la conservation des ressources naturelles, des gouvernements locaux, des entreprises et des citoyens. Les principaux domaines d'activité de notre organisme sont : la lutte aux changements climatiques, l'éducation environnementale, la promotion du développement durable, la gestion des matières résiduelles, l'aménagement et la protection des milieux naturels, la gestion de l'eau et la qualité de l'air en milieu urbain.

## Le CREL, un acteur impliqué en matière d'énergie

Depuis quelques années, le CREL est très actif dans le secteur de l'énergie. Que ce soit à travers différents projets de sensibilisation (*Défi Climat, Les Rendez-vous de l'énergie*) et de concertation régionale (*Par notre PROPRE énergie*), de travaux concrets avec des municipalités lanaudoises par la réalisation de plans d'action municipaux visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de projet de recherche (*Portrait énergétique de Lanaudière - Consommation, production et potentiels*) ou d'intervention (mémoire déposé à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec), le CREL travaille à proposer des alternatives qui permettront de réduire les impacts environnementaux et sociaux liés à la consommation énergétique tout en cherchant une plus grande efficacité économique.

## 2. Vision du CREL dans le secteur de l'énergie

### 2.1 L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre.

Or, trop souvent les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presque exclusivement sous l'angle de la production : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ? Malheureusement, cette manière incomplète d'adresser les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en regardant au niveau de la consommation que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impact, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

En conséquence, nous estimons qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

### 2.2 Notre vision

Si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par des sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

### 2.3 Une priorité : la réduction des émissions de GES

Le CREL a fait de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) une de ses priorités depuis maintenant cinq ans. En matière d'énergie et dans le contexte québécois, cette priorité se traduit par une réduction de la consommation d'énergie fossile, principalement des produits pétroliers et du gaz naturel.

Ainsi, lorsque vient le temps d'analyser des projets, des politiques, des plans d'action, etc., la réduction des émissions de GES guide nos interventions.

## 3. Position du CREL relativement au projet de la ligne 735 kv Chamouchouane – Bout-de-l'Île

### 3.1 Évolution de nos réflexions sur le projet

Lors des premières consultations d'Hydro-Québec sur la question du choix des corridors et des tracés, le CREL ne souhaitait pas prendre position dans le dossier pour les raisons suivantes :

- Le CREL prône une substitution de l'utilisation des énergies fossiles par l'électricité dans une variété d'usages.

Depuis 2010, le CREL mène une campagne visant la réduction de la consommation de pétrole. Dans cette démarche, tous les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec, chacun dans sa région, ont mené une série d'initiatives visant le même objectif. Ces initiatives visent à partager le constat que la réduction de la consommation de pétrole au Québec amène nécessairement un gain économique spectaculaire tout en étant un facteur extrêmement puissant de réduction des émissions de GES. La campagne propose donc une réflexion sur les modalités de cette réduction, une d'entre elles étant la substitution de l'utilisation des énergies fossiles par l'électricité tant dans les utilisations industrielles qu'en matière de chauffage des bâtiments et de transport. En théorie, une nouvelle ligne de transport améliorerait la disponibilité de l'énergie électrique à des fins de substitution.

- Le CREL ne pouvait pas prendre parti parmi les options de tracés présentées.

Le CREL, même s'il reconnaissait que les impacts sur l'environnement naturel et sur le milieu humanisé de cette ligne allaient être importants, ne souhaitait pas se prononcer sur le choix du tracé. Or Hydro-Québec consultait les groupes intéressés principalement sur cette question. Pour nous, en discuter signifiait de devoir prioriser entre divers tracés dans Lanaudière, lesquels créeront toujours du mécontentement et une perception d'injustice pour les "victimes" de la proximité de la ligne. Bien sûr, ces victimes sont ceux qui auront à subir les inconvénients de quelque nature que ce soit ; et ceci inclut, au delà des humains et de leurs propriétés, la faune, la flore et leurs habitats, communément appelés écosystèmes.

À partir de septembre 2012, le CREL est sollicité afin d'appuyer la position du Comité des Citoyens sous haute tension. Le CREL accepte d'appuyer ce comité car celui-ci soutient l'idée que cette ligne dont les frais de construction sont élevés et qui promet toute une série d'impacts indésirables n'est peut-être pas indispensable et que des alternatives méritent d'être plus sérieusement étudiées, documentées et présentées par HQ afin d'impliquer les milieux directement concernés dans l'évaluation de la meilleure solution. Dans une perspective de développement durable, la meilleure solution doit non seulement satisfaire à des critères d'efficacité économique mais elle doit aussi tenir compte, et de façon aussi importante, des considérations sociales et environnementales.

Le conseil d'administration du CREL s'est questionné sur l'attitude générale d'Hydro-Québec de vouloir aller au devant de la demande croissante d'électricité en adoptant toujours les mêmes solutions technologiques : toujours plus de production, surtout hydraulique, avec toujours plus d'équipement accessoire de livraison vers les marchés, soit les lignes de transport. Ainsi, nos citoyens sont présentement aux prises avec un projet de ligne qui affecte leurs paysages et leur

qualité de vie. Ils se battent pour l'éviter sans garantie de succès. Et si nous disions « oui au progrès » et consentions à ce petit sacrifice de qualité de vie pour assurer le confort de nos citoyens ? Les questions que nous devrions nous poser sont les suivantes : cette ligne sera-t-elle la dernière ? ... où passera la suivante dans 10 ou 20 ans ? ... qui pourra contrôler la soif d'énergie de Montréal ? ... serons nous toujours à considérer des tracés dans le futur ?

## 3.2 Au delà du tracé

L'objectif du présent mémoire n'est pas de commenter le tracé choisi. En effet, Hydro-Québec semble avoir amélioré ce tracé en fonction de préoccupations exprimées par de nombreux intervenants et en fonction des corridors de transport d'électricité déjà existants.

Personne ne souhaite avoir une infrastructure de ce genre dans sa cour. Celle du CREL, c'est la région toute entière, principale partie du projet en milieu habité. Toutefois, nous souhaitons sortir du « pas dans ma cour ». Si un tel projet s'avère essentiel, il ne serait sans doute pas meilleur ou pire pour les localités touchées si le tracé passait par les Laurentides, la Montérégie, etc.

De plus, le CREL intervient régulièrement en faveur de l'utilisation de l'électricité plutôt que d'autres sources d'énergie pour des raisons de faibles émissions de GES que représente la production électrique au Québec. Par contre, un des aspects négatifs de cette énergie est l'impact de son transport des centres de production vers les centres de consommation. Il est fort possible qu'en certains cas, les avantages en terme de GES rendent acceptables les impacts négatifs liés à l'électricité (dans le contexte québécois).

Or, dans le projet proposé par Hydro-Québec, le CREL se questionne relativement à plusieurs éléments qui servent à justifier le projet. Le questionnement est tel qu'il ne permet pas de prendre une position favorable au projet.

C'est donc sur le doute de la nécessité du projet de ligne haute-tension entre le Saguenay et la région métropolitaine que porte le présent mémoire.

## 3.3 À qui faire confiance ?

Nous avons l'impression que, au cours de son histoire, Hydro-Québec a bien souvent surévalué la demande en électricité. Avec prudence sans doute, les choix ont toujours été de planifier un certain surplus destiné à nous assurer une marge de manœuvre. Après tout, mieux vaut en avoir trop que d'en manquer ! Cette attitude, qui porte au gaspillage et à la surconsommation, est tout de même assez répandue dans notre monde de consommation.

Rappelons-nous les erreurs coûteuses que furent la centrale au gaz de Bécancour et l'achat d'une bonne partie du matériel destiné à la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 avant même que celle-ci ne soit autorisée, pour finalement augmenter la colonne des pertes lors de la décision de la démanteler.

Rappelons aussi le manque d'intérêt de Hydro-Québec pour les questions relatives à l'efficacité énergétique et à sa promotion. Nous jugeons que le programme actuel en efficacité énergétique est minimal par rapport à l'investissement qui pourrait être consenti par Hydro-Québec.

Lors des présentations qu'Hydro-Québec a fait dans la région pour parler de ce projet, la principale justification était qu'il fallait intégrer au réseau les nouvelles productions d'énergie provenant du projet de la Romaine (1 550 MW) et des parcs d'éoliennes (2 000 MW). Nous avons appris qu'au

moment où Hydro-Québec faisait ces présentations et laissait entendre ne pas avoir d'autres solutions, la Régie de l'énergie avait autorisé les modifications aux lignes existantes permettant d'intégrer ces nouvelles productions.

Nous considérons même le développement du complexe de la Romaine dans le groupe des erreurs coûteuses puisqu'il entrera bientôt en service au moment où la production excédentaire d'électricité au Québec, en hausse depuis plusieurs années, atteint 30 TWh par année. La Romaine y ajouterait environ 8 TWh.

On essaie de nous faire accepter un projet de ligne pour lequel il existe une alternative déjà autorisée afin d'accommoder la production totalement excédentaire du complexe la Romaine. À notre avis, l'énergie de la Romaine, en plus d'être coûteuse à produire, est totalement inutile puisqu'elle s'ajoute à une immense marge de manœuvre pour l'augmenter encore de 25 %.

### **3.4 Compréhension de la justification du projet**

Selon notre compréhension des différentes présentations effectuées et documents présentés par le promoteur, l'élément déclencheur du projet serait l'effet d'engorgement du réseau 735 kv identifié au Saguenay et au Lac-Saint-Jean. Depuis 1994, 4 300 MW de puissance se sont ajoutés au réseau sans pour autant qu'il y ait eu de nouvelles lignes de transport, la compensation en série ayant permis d'intégrer cette nouvelle puissance au réseau.

Pour palier ce phénomène, Hydro-Québec a analysé deux scénarios, à savoir : le projet de nouvelle ligne électrique (solution 1) et le projet de compensation en série (solution 2).

En complémentarité avec la raison principale, Hydro-Québec présente les arguments suivants :

- L'augmentation de puissance installée à venir par la construction du projet de la Romaine (1 550 MW) et l'appel d'offre d'énergie éolienne (2 000 MW) viendra exacerber le phénomène d'engorgement.
- Le poste Bout-de-l'Île faisant partie de la boucle métropolitaine du réseau 735 kv n'a pas d'alimentation extérieure, son alimentation venant des postes voisins. Cette ligne extérieure assurerait une plus grande sécurité pour l'alimentation de la région métropolitaine selon notre compréhension. Le projet d'alimenter ce poste par une ligne extérieure pourrait être jumelé avec le projet de désengorgement.
- Selon Hydro-Québec, il faut prévoir une hausse de la demande d'énergie dans la région métropolitaine. Le projet de désengorgement serait donc jumelé à l'amélioration de l'approvisionnement en énergie de la région de Montréal.

Malgré que l'étude d'impact donne peu de détails sur la solution 2, Hydro-Québec semble justifier son choix d'avoir retenu la solution 1 par les éléments suivants :

- Principalement, la solution 1 est économiquement plus intéressante parce qu'elle permet de réduire passablement les pertes énergétiques comparativement à la solution 2.
- La solution 1 permet aussi de répondre aux autres considérations de développement, à savoir la connexion du poste Bout-de-l'Île à une ligne extérieure et un meilleur approvisionnement en énergie pour la région de Montréal, alors que la solution 2 ne répond qu'au meilleur approvisionnement et ce, hypothétiquement, de façon temporaire.

À première vue, ce choix semble donc pertinent d'un point de vue technique et économique.



La solution 1 a par contre le désavantage de nécessiter des infrastructures beaucoup plus dommageables pour l'environnement (ouverture du territoire, déboisement, etc.) et les localités touchées (paysage, insécurité face aux champs électromagnétiques, productivité agricole, bruit, etc.) que la solution 2. Ces impacts ont un coût qui n'a pas été intégré dans l'analyse économique.

### **3.5 Justification remise en cause**

Nous aurions souhaité voir les affirmations d'Hydro-Québec démontrées avec plus de rigueur. Les besoins grandissants de Montréal ne sont pas chiffrés, on ne nous offre aucune perspective sur la demande que le projet servirait à combler pour les années futures. On ne quantifie pas non plus la notion de flexibilité d'exploitation qui pourtant sert de raison d'être d'une éventuelle dépense de plus de 1 G\$ ! Comment avoir confiance à Hydro-Québec pour bien rentabiliser une telle dépense, au su des erreurs du passé ? Finalement, l'étude d'impact ne présente aucune comptabilisation de la réduction des pertes électriques que la solution 1 amènerait par rapport à la solution 2.

Il aura fallu consulter un document présenté à la Régie de l'énergie pour être informés du calcul de ces pertes (voir le point 3.5.3 ci-dessous).

Nous pensons donc que le BAPE devrait exiger de la part du promoteur une justification technico-économique complète et la présentation d'autres alternatives bien documentées tant en ce qui concerne leur faisabilité technico-économique qu'en ce qui concerne les impacts environnementaux et sociaux.

La présente section remettra en cause certains des éléments de justification du projet retenu.

#### **3.5.1 Poste Bout-de-l'Île**

Un des avantages cités en faveur de la solution 1 est le fait qu'elle permette de relier le poste Bout-de-l'Île à une ligne extérieure de la boucle métropolitaine.

La modification du projet initial pour finalement planifier une ligne Chamouchouane-Duvernay et relier le poste Bout-de-l'Île à la ligne partant du poste Jacques-Cartier (plutôt qu'une ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île tel qu'initialement prévu) démontre qu'il est pensable de résoudre ce point sans aménagement d'une nouvelle ligne provenant du Nord-est.

Il suffirait de relier le poste Bout-de-l'Île au poste Jacques-Cartier tel que planifié dans le projet modifié.

#### **3.5.2 Croissance de la demande vs efficacité énergétique**

Une autre des raisons évoquées pour mettre en branle le projet est le fait d'être en mesure de pouvoir répondre à l'augmentation de la demande dans la région métropolitaine.

Or, cette croissance de consommation d'électricité n'est pas inéluctable. Les projections démographiques montrant que la région métropolitaine verra sa population augmenter<sup>1</sup> et la croissance des activités économiques laissent supposer qu'il y aura une croissance de la consommation d'électricité. Cependant, si des investissements majeurs sont réalisés en efficacité énergétique, il n'est pas aussi certain que consommation d'électricité augmentera.

---

<sup>1</sup> <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2061.pdf>

Illustrons l'exemple par des données grossières mais qui donne sans doute un premier coup d'œil intéressant. En prenant pour base l'augmentation de la population projetée dans la région de Montréal, la consommation d'énergie connaîtrait une augmentation de 11 % en 2021 par rapport à 2011<sup>2</sup>. En prenant pour base une moyenne de consommation par habitant pour l'ensemble du Québec, la région de Montréal aurait consommé en 2011 pour environ 90 TWh (tout juste un peu moins que la moitié du 185 TWh consommé pour tout le Québec en 2011) et en consommerait environ 100 TWh en 2021.

Or, des études récentes sur les retombées des programmes d'efficacité énergétique aux États-Unis montrent qu'il en coûte moins de 3¢ pour chaque kWh économisé<sup>3,4</sup>. Admettant que ce coût soit de 3¢/kWh pour le Québec, un investissement de 1 G\$ (soit à peu près la valeur du projet à l'étude) dans un programme d'efficacité énergétique générerait donc des économies d'énergie de l'ordre de 33 TWh, soit près de 3 fois l'augmentation de consommation projetée dans le scénario présenté. Ainsi, pour un investissement de seulement 300 M\$ sur une période d'environ 5 ans, ciblé dans la région métropolitaine, l'énergie épargnée serait de l'ordre de 10 TWh, soit l'équivalent de la croissance attendue. La consommation serait donc toujours de l'ordre de 90 TWh en 2021.

Ainsi, pour faire face au futur énergétique de la région de Montréal, **l'efficacité énergétique est une option concurrentielle** d'un strict point de vue économique. Si elle permet d'éviter la construction d'une ligne comme celle projetée, elle est aussi **très avantageuse au point de vue environnemental et social**. La nécessité d'accroître les infrastructures d'approvisionnement s'effrite donc plus l'investissement en efficacité énergétique est grand.

### 3.5.3 Perte électrique vs efficacité énergétique

Le principal argument en faveur de la solution 1 présentée par Hydro-Québec est la rentabilité économique de l'option grâce à la diminution des pertes énergétiques en comparaison de la solution 2.

D'un point de vue énergétique, il est certainement intéressant de réduire les pertes. Or, lorsque la solution 1 est comparée à des mesures d'efficacité énergétique, elle ne semble pas la être une solution optimale en terme d'efficacité énergétique globale pour l'ensemble du Québec.

En effet, selon les données présentées par Hydro-Québec dans le document *Réponses du Transporteur à la demande de renseignements numéro 1 à la Régie de l'énergie pour la demande R-3887-2014*<sup>5</sup>, la solution 1 permettrait de réduire les pertes d'énergie de l'ordre de 525 GWh/an à partir de la mise en service de la nouvelle ligne, soit en 2018-2019, si on la compare à la solution 2. L'analyse économique des solutions 1 et 2 ayant une période de 50 ans, on peut estimer les économies d'énergie réalisées grâce à la nouvelle ligne étant de l'ordre de 26,5 TWh (525 GWh/an pendant 50 ans).

Toutefois, en reprenant l'hypothèse appuyée par les études des programmes d'efficacité énergétique aux États-Unis<sup>6,7</sup> d'un coût de 3¢/kWh pour le Québec, l'investissement de 950 M\$

---

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> <http://www.aceee.org/press/2014/03/new-report-finds-energy-efficiency-a>

<sup>4</sup> <http://emp.lbl.gov/sites/all/files/lbnl-6595e.pdf>

<sup>5</sup> [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/261/DocPrj/R-3887-2014-B-0025-DDR-RepDDR-2014\\_08\\_15.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/261/DocPrj/R-3887-2014-B-0025-DDR-RepDDR-2014_08_15.pdf)

<sup>6</sup> <http://www.aceee.org/press/2014/03/new-report-finds-energy-efficiency-a>

<sup>7</sup> <http://emp.lbl.gov/sites/all/files/lbnl-6595e.pdf>

(l'équivalent du coût de la nouvelle ligne uniquement<sup>8</sup>) dans un programme d'efficacité énergétique générerait des économies d'énergie de l'ordre de 31,7 TWh.

Il apparaît ainsi plus avantageux, d'un point de vue de réduction de la consommation d'énergie, d'investir massivement dans un programme d'efficacité énergétique plutôt que dans la réduction des pertes par l'ajout d'une ligne.

### **3.5.4 Engorgement et pertes vs surplus**

#### **3.5.4.1 Origine de l'engorgement et des pertes**

Une question encore plus fondamentale, car elle ramène à l'élément déclencheur présenté par Hydro-Québec, est d'en comprendre davantage sur l'effet d'engorgement.

Nous n'avons pu trouver, dans les documents déposés au BAPE et les quelques documents consultés à la Régie de l'énergie - comme quoi l'information n'était pas facilement accessible, le niveau d'engorgement et les pertes actuels. En effet, l'information trouvée dans les Réponses du Transporteur à la demande de renseignements numéro 1 à la Régie de l'énergie pour la demande R-3887-2014<sup>9</sup> chiffre uniquement les pertes avec l'intégration des nouvelles unités de production.

Ainsi, selon notre compréhension, une partie importante de l'engorgement et des pertes énergétiques est attribuable à l'augmentation de l'énergie disponible provenant de la Romaine et de l'appel d'offre éolien.

#### **3.5.4.2 Surplus**

Ainsi la justification du projet serait de répondre au besoin créé selon nous par une mauvaise planification de la production d'énergie.

En effet, cette nouvelle production viendra augmenter le surplus énergétique électrique déjà présent. Tout surplus n'est pas nécessairement mauvais en soi s'il est utile pour réduire les émissions de GES de nos voisins et s'il est rentable. Malheureusement, comme le conclut la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec (2014)<sup>13</sup>, environ 20 TWh des 30 TWh actuel de surplus électriques ne sont pas intéressants d'un point de vue économique. Ils représentent donc une subvention aux producteurs d'énergie aux frais des consommateurs et des contribuables. Cette subvention atteindra 1,2 G\$ en 2017<sup>14</sup>.

Ainsi, si l'augmentation de la puissance installée fut une erreur, il ne faut pas tenter de la corriger en réalisant un projet dont la justification est questionnable et dont les investissements sont majeurs.

#### **3.5.4.3 Substitution du pétrole et autres énergies fossiles**

Une façon d'utiliser les surplus d'électricité et surtout de réduire les émissions de GES, serait de les utiliser à substituer des énergies fossiles. Or, jamais dans ses justifications, Hydro-Québec ne fait de lien entre la nécessité de la nouvelle ligne et une stratégie planifiée de réduction de la consommation de pétrole.

<sup>8</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne\\_chamouchouane\\_bout-de-lile/documents/DA1.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-lile/documents/DA1.pdf)

<sup>9</sup> [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/261/DocPrj/R-3887-2014-B-0025-DDR-RepDDR-2014\\_08\\_15.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/261/DocPrj/R-3887-2014-B-0025-DDR-RepDDR-2014_08_15.pdf)

<sup>13</sup> <http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/pdf/Rapport-consultation-energie.pdf>

<sup>14</sup> Ibid.

La démonstration qu'une telle ligne serait nécessaire pour atteindre un objectif ambitieux de réduction de consommation d'énergie fossile malgré un effort soutenu d'efficacité énergétique aurait pu s'avérer un élément justificatif de taille.

Toutefois, aucune intention en ce sens n'a été formulée par le promoteur et aucun plan stratégique du promoteur et du Gouvernement ne laisse réellement sentir cette orientation.

### **3.6 Compensation**

Advenant le cas où la construction d'une nouvelle ligne semble inévitable, ce qui n'est pas le cas à court terme selon nous, rappelons-le, une évaluation économique des impacts (qu'ils soient d'ordre social, touristique, environnemental, de productivité agricole, de qualité de vie, etc.) devrait être réalisée afin d'assurer une compensation beaucoup plus représentative et structurante que le 1 % généralement octroyé par Hydro-Québec aux localités et citoyens touchés.

Cette évaluation permettrait de connaître le coût réel de la solution 1 et d'en faire une véritable comparaison économique avec les solutions alternatives. Surtout, elle permettrait d'éviter d'externaliser les coûts du transport d'électricité sur les localités subissant les impacts. L'internalisation des externalités économiques étant d'ailleurs un des principes du développement durable, la société d'état qu'est Hydro-Québec devrait donner l'exemple en ce sens.

De plus, peu importe la valeur monétaire de la compensation, celle-ci devrait pouvoir permettre la réalisation de projets structurants. Pourquoi, par exemple, ne pas investir cette compensation sous forme d'efficacité énergétique au sein des localités touchées. Il est sans doute difficile d'imaginer un programme d'efficacité énergétique exclusif à un territoire. Une promotion beaucoup plus massive des programmes existants, une bonification de ces programmes pour les résidents, un accompagnement local d'ingénieurs en efficacité énergétique, des projets d'efficacité énergétique pour les bâtiments municipaux sont autant d'exemples de retombées qui auraient des répercussions à long terme et qui seraient en lien avec les enjeux énergétiques.

## 4. Conclusion et recommandations

Au regard des considérations que nous avons abordées, le CREL est d'avis que le projet de la ligne de 735 kv Chamouchouane - Bout-de-l'Île n'a pas sa raison d'être. Contrairement à ce qu'affirme Hydro-Québec il est possible et même souhaitable que les impacts environnementaux et sociaux envisagés soient complètement évités en ne construisant pas cette ligne.

Nous sommes d'avis que, dans une perspective de développement durable, le recours à des solutions d'ordre strictement technico-économiques n'a plus sa place dans un Québec moderne. Le développement que nous souhaitons doit inclure toutes les solutions représentant toutes les évolutions possibles du système énergétique du Québec et, en ce sens, Hydro-Québec n'a pas réellement exploré les possibilités que nous tenons pour évidentes en ce qui concerne la stabilisation et la réduction éventuelle de notre consommation d'électricité par de réelles mesures d'efficacité énergétique. Nous comprenons qu'une entreprise ne veuille pas investir pour réduire ses ventes et c'est pourquoi la Stratégie énergétique du Québec doit être autre que d'assurer à tout prix (surtout social et environnemental) la maximisation des profits d'Hydro-Québec.

L'erreur de produire systématiquement des surplus doit un jour cesser : pourquoi pas aujourd'hui!

Dans cet esprit, le CREL souhaite faire les recommandations suivantes :

- Qu'Hydro-Québec reporte la construction d'une nouvelle ligne 735 kv au moment où la demande le justifiera vraiment après un effort véritable en terme d'efficacité énergétique.
- Que le BAPE exige qu'Hydro-Québec étudie et propose un scénario (ou plusieurs) alternatif supplémentaire où l'efficacité énergétique sera considérée comme la solution privilégiée.
- Que le Gouvernement du Québec adopte une politique d'investissement massif en efficacité énergétique et prévoie des fonds suffisants pour atteindre des cibles significatives.